

Groupe de pilotage académique élargi en documentation, en présence de M. LEVEL

Mardi 26 juin 2016, à Canopé Amiens

Groupe de travail composé des référents en documentation, des correspondants de bassin, des correspondants académiques, des formateurs de l'ESPE, de l'IAN.

24 présents

1. Stages

Fabienne Dumont (ESPE) présente le bilan de l'année écoulée :

En M1 : L'ESPE constate une hausse des effectifs tout à fait notable avec, cette année, 15 étudiants au départ, 13 sont restés jusqu'au bout, 12 se sont présentés au CAPES. 11 ont été admissibles puis admis ! Grande satisfaction de toute l'équipe qui remercie tous les collègues qui ont participé aux oraux blancs.

Le jour de stage reste à l'identique pour l'année prochaine soit le vendredi.

En M2 : 13 stagiaires à mi-temps, 3 stagiaires plein temps. Les stagiaires mi-temps sont en formation les lundis et mardis et en établissement les mercredis, jeudis et vendredis. Les pleins temps sont en établissement 30 heures du mardi au vendredi et libérés les lundis pour la formation.

Les éléments essentiels de cette année :

- Un travail important en terme de politique documentaire et de bilan, pas toujours facile à mettre en œuvre mais qui leur a permis d'engager un travail réflexif par rapport à leur année de stagiaire
- Des rencontres avec de nombreux collègues dans l'Académie riches en échanges de pratiques
- Un tutorat mixte vécu, dans une grande majorité, comme très positif
- Un bilan plus mitigé sur le tronc commun qui peine encore à répondre à leurs attentes
- Un rythme soutenu et une année vécue comme difficile par tous les stagiaires et en particulier les fonctionnaires temps pleins (sans décharge de formation)

A noter : à la rentrée, Isabelle Goddyn remplacera Cécile Boudeau à l'ESPE.

Tutorat :

Pour la rentrée, il est prévu qu'il y ait entre 11 et 14 stagiaires M2. Ils sont nommés par le rectorat.

Les tuteurs potentiels ont été informés de leur mission. Les terrains de stage sont plus ou moins arrêtés.

Le tuteur ne peut pas être dans le même établissement que le stagiaire mais est, si possible, sur le même profil établissement (collège/lycée).

Une réunion des tuteurs est programmée le 30 août 2016 avec les tuteurs terrain, les tuteurs ESPE, les formateurs, les IPR. Et l'après-midi, les stagiaires.

Le tuteur ESPE visitera 3 fois le stagiaire dans son établissement.

Les séances pédagogiques des stagiaires lors des visites servent à observer une mise en situation d'apprentissage et la prise en charge d'un groupe d'élève.

Il est recommandé aux stagiaires d'assister à au moins trois séances pédagogiques de leur tuteur EPLE.

La réflexion sur la politique documentaire demandée aux stagiaires est difficile à mener en une année, déjà bien chargée. Mais il s'agit bien d'une démarche de politique documentaire qu'ils doivent produire et non la politique définitive de l'établissement.

2. Bilan des réunions de bassin

- Bassin Sud Aisne

Nombre de réunions de bassin : 2

Principaux thèmes abordés : Education aux médias (Clémi)/lecture pour les non-lecteurs – 3C/aborder et utiliser le numérique.

2 nouvelles correspondantes de bassin l'année prochaine :

Christine Del Tatto, collègue de Villeneuve St Germain

Evelyne Bonhert, lycée Nerval à Soissons

- Bassin Saint-Quentin Chauny

Nombre de réunions de bassin : 2

Principaux thèmes abordés : différents parcours culturels/ échange de pratique – CDI et langues : Intervention Point Europe Picardie/échange de pratiques professionnelles (ateliers TICE).

- Bassin Laon Hirson

Nombre de réunions de bassin : 2

Principaux thèmes abordés : Science et technique au CDI (assoc. Ombelliscience) – EMI/Intégration des activités du CDI dans le socle commun.

Elise Vandin arrête la correspondance de bassin, la place est vacante

- Bassin Oise centrale

Nombre de réunions de bassin : 2

Principaux thèmes abordés : Réforme du collège/lecture pour les non-lecteurs - CDI et orientation/intervention du responsable de la bibliothèque sonore (www.advbs.fr).

- Bassin Oise occidentale

Nombre de réunions de bassin : 2

Principaux thèmes abordés : EMC/les partenaires culturels de proximité.

- Bassin Oise orientale

Nombre de réunions de bassin : 2

Principaux thèmes abordés : Réforme du collège/lecture des non-lecteurs/tablettes numériques – Médias et liberté d'expression (Clémi).

Laurie Chayres quitte le bassin et donc la correspondance de bassin. Elle sera remplacée par Myrtille Boucherit, lycée Jean Monnet à Crépy en Valois

- Bassin Santerre Somme

Nombre de réunions de bassin:2

Principaux thèmes abordés : Semaine de la presse/réforme du collège/parcours avenir/projet sciences/esidoc. Mise en place de « la malle science » : documents scientifiques extraits de chaque fonds pour tourner dans les établissements du bassin.

Bassin Picardie maritime

Nombre de réunions de bassin : 2

Principaux thèmes abordés : Liaison collège/lycée- site académique des documentalistes/échanges sur les pratiques professionnelles : numérique et classe inversée. Mise en place d'un défi lecture 3è/2nd.

- Bassin d'Amiens

Nombre de réunions de bassin : 2

Principaux thèmes abordés : Passage CDI/3C – EMI/ intervention du Clémi. Un concours d'écriture de nouvelles, initié par le lycée Thuillier a été proposé aux lycées d'Amiens.

Isabelle Goddyn arrête la correspondance de bassin, la place est vacante

Inquiétude quant aux aides de la région des Hauts de France : PREP, passeport culturel, parcours découvertes... La région ne s'est pas encore prononcée sur la reconduction de ses projets.

La DAAC proposera une journée de formation pour les référents culturelles (au PAF)

Dans toutes les réunions de bassin, la réforme du collège a été abordée, plus ou moins bien accueillie.

Thèmes proposés pour l'année prochaine :

- Un point sur la réforme du collège
- Le parcours citoyen
- Le Folios de l'ONISEP

Lors des réunions, prévoir un temps pour présenter le site académique et proposer deux productions communes à publier.

Comme cette année, dès que la date et le lieu d'une réunion de bassin sont arrêtés, ils doivent être envoyés au secrétariat des IPR pour information avec la liste des documentalistes invités et leur établissement. Les IPR font ensuite un courrier aux chefs d'établissement pour leur demander d'autoriser le documentaliste à s'y rendre. Le rectorat n'envoie pas de convocation. Après la réunion, les correspondants de bassin font remonter l'émargement au secrétariat IPR EVS.

3. TICE

Bilan des correspondants académiques : Evelyne Bonhert et Sylvain Leroy

Gestion du site académique :

- Sylvain Leroy a participé à une formation sur la gestion d'un site académique. Suite à ça, remise en page de plusieurs articles pour suivre les recommandations académiques
- Mise en place d'un agenda
- Travail de restructuration du site : regroupement ou suppression de rubriques, création d'une sous-rubrique « Réforme du collège ».
- La rubrique « orientation » va être mise en veille et retravaillée l'année prochaine par l'ONISEP.
- Mise à jour de l'article sur les personnes ressources dans l'académie.
- Mise à jour des listes des documentalistes par bassin.

23 articles ont été publiés : ressources et scénarios pédagogiques en lien avec les TICD, ressources en lien avec les attentats de Paris, l'AP au collège et au lycée, la réforme du collège...

+ informations sur les dates/lieux/thèmes/contre-rendus des réunions de bassin.

Limites du site : charte graphique non modifiable : une austérité avec laquelle il faut composer, organisation des articles rigides et non-logiques, agenda aux possibilités limitées.

Un compte google analytics permet de faire des statistiques même si la lecture n'est pas explicite : il y a eu, du 1^{er} septembre 2015 au 26 juin 2016, 18250 sessions ont consulté 45500 pages du site, en moyenne 1'56 minutes.

Gestion de la liste de diffusion :

660 abonnés au 21/06/2016, 584 messages postés depuis le 1^{er} septembre 2015 soit en moyenne 58 par mois.

2 autres listes existent mais n'ont pas été utilisées cette année : une liste de référents académiques en documentation et une liste documentaliste02 pour la mise en œuvre de l'ENT et du développement numérique dans les collèges.

Bilan IAN : David Hucleux

Prise en main des nouvelles fonctions, mise à jour d'un outil répertoire des logiciels libres (cf. site académique)

Partage de séances pédagogiques : présentation de la séance « Quand les playmobil se proclament chevaliers »

Comment faire évoluer les outils IAN/site ?

M. Level interroge les participants sur leur utilisation du site académique.

Il est utilisé ou consulté, principalement lorsqu'un nouvel article est publié. Surtout depuis qu'à chaque publication, un message l'annonce automatiquement sur la liste de diffusion.

Faut-il créer un compte twitter pour doubler les infos ?

Il faudrait trouver une forme pour publier des documents non définitifs qui pourraient évoluer de façon collaborative.

M. Level souhaiterait que le site soit une plateforme de mutualisation et de diffusion des pratiques. Il demande des contributions et des échanges.

Mais les collègues ont besoin d'être rassuré sur la mutualisation qui est une pratique d'échange et non pas un modèle, un jugement de leur travail ou une mise en avant personnelle.

Les IPR peuvent, lors des inspections proposer la valorisation d'un travail ou inciter à le partager.

Se renseigner également sur les TraAM (Travaux Académiques Mutualisés) et sur les appels à projet CARDIE qui sont source d'expérience et de scénarios pédagogiques intéressants à partager.

4. Formation

La réforme du collège :

Bilan de Christine Guérinet, Claire Lespinasse et Martine Funten

Elles sont intervenues, essentiellement à deux, sauf dans les cas où cela n'a pas été possible, deux fois dans chaque regroupement (plus ou moins les bassins avec quelques modifications selon les effectifs).

250 personnes ont été convoquées, aussi bien du public que du privé.

Le premier temps de formation sur Magistère, en décembre-janvier a permis à ceux qui le souhaitent de préparer les formations en présentiel.

15% non pas consultés, 15% ont posté des contributions.

Puis, chaque regroupement a bénéficié de deux jours complets. Les réactions étaient très différentes d'une formation à l'autre en fonction du public, de la date, de l'avancé de la mise en place de la réforme dans chaque établissement.... Les formatrices ont dû s'adapter et faire évoluer leur travail au fil des regroupements.

Sylvain Leroy a fait passer un sondage auprès des collègues de collège, par l'intermédiaire de la liste de diffusion, pour avoir un aperçu de la mise en place de la réforme dans les établissements et la place du documentaliste.

Les résultats de ce sondage ont été transmis aux IPR le 29 mai 2016.

Parallèlement, les formatrices ont fait passer un questionnaire bilan lors des 2èmes journées de formation pour recueillir le sentiment des participants.

Il en ressort que la réception de cette réforme est très mitigée entre peur, colère, tristesse, déception...

Les collègues ressentent un problème de reconnaissance puisqu'ils ne pourront plus enseigner que dans le cadre d'une discipline.

M. Level n'a pas ressenti autant d'inquiétude et de détresse par rapport à la mise en place de la réforme, que ce soit de la part des documentalistes rencontrés sur le terrain ou des chefs d'établissement.

Une des nombreuses inquiétudes concernent l'heure IRD 6è puisqu'elle n'apparaît pas dans l'emploi du temps et que les élèves auront 26h hebdomadaires de cours obligatoires. En ajouter deviendrait de l'optionnel.

M. Level a proposé aux principaux de banaliser une heure, à toutes les classes d'un même niveau durant laquelle les élèves pourraient faire des ateliers au CDI, avec les assistants d'éducation...

Toute proposition est à faire valider par le chef d'établissement puis le conseil pédagogique et le CA.

Il est important de bien réfléchir à une progression des apprentissages documentaires, à penser une progressivité par cycle, pour légitimer toute demande d'heure inscrite à l'emploi du temps des élèves.

En cas de difficultés de mise en place de la réforme par rapport au CDI ou au rôle du documentaliste, les collègues peuvent adresser un courrier aux IPR qui viendront voir sur place la situation.

Les formatrices font également remonter une crainte des collègues de collège quant aux modalités d'inspection.

Un courrier de rentrée des IPR adressé aux professeurs-documentalistes permettra de clarifier la situation.

PAF (Plan Académique de Formation) 2016/2017

- Formation des néo-titulaires en présentiel et sur Magistère.
 - o La place du professeur-documentaliste dans l'établissement : Connaître la spécificité du professeur documentaliste dans l'établissement pour mieux gérer les partenariats
 - o Découvrir les spécificités du collège et du lycée : Les parcours, les projets ou l'AP selon les niveaux
 - o L'EMI : Quelles compétences à faire acquérir ? Quelles démarches pédagogiques ? Quelles évaluations ?
 - o Un module sur la réforme du collège pour ceux qui ne l'ont pas suivi cette année. Formation ouverte également aux documentalistes de lycée qui mutent en collège (se manifester auprès du coordonnateur PAF)
- En candidature individuelle :
 - o CDI : parcours orientation
 - o Liaison CPE/professeur-documentaliste pour la Somme (3h)
 - o Apprentissage progressif avec les médias.
 - o Référent culturel
 - o Sur Magistère, plusieurs parcours libres sont proposés comme une formation « tablette »

Postes vacants pour missions :

- Un poste : Coordonnateur PAF
- ½ poste correspondant CLEMI dans la Somme
- Un poste à Canopé Amiens (BCDI/Esidoc...)

Il n'y a pas de Professeur Formateur Académique en documentation. Si quelqu'un est intéressé par cette certification, se faire connaître auprès des IPR et du coordonnateur PAF pour intégrer un cycle de formation particulier.

M. Level nous informe que Mme Aubry quitte l'académie pour celle de Versailles. Et un troisième poste d'IPR EVS est créé.

Ceci permettra de rattraper le retard dans les inspections.

Si quelqu'un souhaite être inspecté, il peut en faire la demande par mail au secrétariat des IPR EVS.